



Plume Verte #55 : Rappels sur l'Influenza Aviaire et règles de biosécurité à mettre en place.

QUELQUES RAPPELS SUR L'INFLUENZA AVIAIRE

L'influenza aviaire est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse. Elle affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, une maladie pouvant aboutir rapidement à la mort après des signes cliniques tels que : troubles nerveux, prostration, hémorragies, etc.

Les virus influenza appartiennent à la famille des *Orthomyxoviridae*, représentés par trois genres, les virus A, B et C. Seuls les virus influenza A et B sont responsables de la grippe. Ce sont des virus **enveloppés** dont le génome est constitué d'un **ARN simple brin négatif segmenté** (8 segments). Les virus influenza A sont également classés en sous-types, selon la nature des glycoprotéines de surface hémagglutinine (HA ou H) et neuraminidase (NA ou N) (Figure 1).

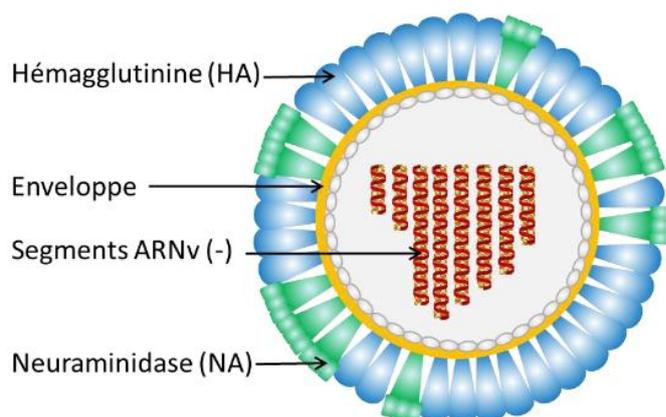


Figure 1 : Schéma d'un virion Influenza A ou B

Chaque virus Influenza a donc un nom identifié par H_xN_y , en fonction du type de glycoprotéine présent à sa surface.

L'influenza aviaire fait partie des dangers sanitaires dont la déclaration à l'administration est obligatoire.

Ce virus est transmissible à toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages et il survit particulièrement bien en période froide dans l'environnement extérieur.

Les oiseaux sauvages sont des vecteurs importants de cette maladie car ils peuvent être porteurs sains et propager le virus au cours de leurs trajets migratoires.

La maladie peut être propagée par l'intermédiaire :

- **de contacts entre oiseaux domestiques et/ou sauvages ;**
- des véhicules ;
- du matériel ;
- des personnes ;
- des fientes, du lisier ;
- des résidus d'élevage.

Les contacts **directs** ou **indirects** entre oiseaux domestiques et sauvages peuvent se produire en particulier le long des couloirs de migration des oiseaux sauvages. Le transport d'animaux assure également la diffusion de la maladie.

LA PLUS GRANDE VIGILANCE EST DE MISE, RENFORCONS NOTRE BIOSECURITE

Pour l'ensemble des élevages de volailles, la plus grande vigilance est de mise. Il est important de continuer de respecter scrupuleusement des mesures de biosécurité strictes, au quotidien :

- **Sas sanitaires propres** et bien délimités, correctement utilisés par l'ensemble des personnes qui les utilisent. Se laver et désinfecter les mains à chaque passage dans le sas en plus du changement de tenue et de chaussures.
- **Accès à l'élevage limité** aux personnes autorisées : éleveurs, salariés d'élevage, technicien, vétérinaire sanitaire.
- En cas d'intervention d'autres personnes en cas d'urgence (ex : maintenance panne) : toute personne doit emprunter le sas sanitaire, avoir désinfecté son véhicule et son matériel si ceux-ci entrent dans la zone d'élevage
- **Tous les véhicules (animaux d'1 jour, réforme, transfert, aliment, gaz, etc.) entrant dans la zone d'élevage** doivent désinfecter leurs roues + bas de caisse ; s'il n'existe pas de système de désinfection embarqué intégré au camion, leur fournir un système de désinfection à l'entrée. Il est essentiel que votre système de désinfection fonctionne, que le désinfectant soit correctement dosé et renouvelé lorsque le bidon est vide.
- **Gestion des cadavres** : sortir les cadavres dans des contenants, emmener les cadavres du congélateur au bac avec une brouette désinfectée à chaque utilisation, ne pas ramener le bac d'équarrissage à proximité des bâtiments. Après passage du camion d'équarrissage, désinfecter la zone autour du bac ainsi que le bac (chaux, ou désinfection liquide selon l'équipement présent en élevage).
- **Surveillance de vos animaux** : vous trouverez ci-dessous les critères d'alerte réglementaires vis-à-vis de l'influenza

Mortalité	Prévenez d'abord votre vétérinaire sanitaire. Ne vous déplacez pas directement au laboratoire d'analyses.
Critères d'alerte par espèce	Pour connaître les seuils de mortalité espèce par espèce, cliquez ici

	% de diminution en 1 jour	% de diminution pendant 3 jours consécutifs		
		J1	J2	J3
Eau	≥ 50	≥ 25	≥ 25	≥ 25
Aliment				
Chute de ponte	≥ 15	≥ 5	≥ 5	≥ 5

L'EFFICACITÉ DE LA STRATÉGIE DE LUTTE PASSE PAR LA MISE EN PLACE DE MESURES STRICTES DE BIOSÉCURITÉ ET IMPLIQUE UN ENGAGEMENT FORT DES PROFESSIONNELS.



Claire Parmentier – DMV Chêne Vert